

**Vœu Conseil communautaire
Séance du 04 octobre 2018
Déposé par Nathalie NAIL**

Contre la fermeture des Centres Médicaux Psychologiques de Caucriauville et Montivilliers

Depuis près de 40 ans, la pédopsychiatrie est implantée dans les quartiers du Havre et dans les communes avoisinantes afin de répondre au mieux aux besoins de la population dans la proximité.

Être présent dans la proximité, c'est rendre des soins accessibles à des patients qui, en raison de problématiques psychiques et/ou en situation de précarité sociale, ne pourraient pas se rendre dans un CMP de centre-ville et si certaines familles auront les capacités nécessaires pour venir y consulter, beaucoup d'autres ne pourront pas se résoudre à poursuivre les soins.

Après l'antenne du CMP de Gonfreville l'Orcher en 2015, ce sont les deux antennes de Montivilliers et Caucriauville qui vont fermer à leur tour et seront regroupées sur le CMP Charcot, situé en centre-ville du Havre. Pourtant l'activité importante de ces antennes prouve le besoin réel des familles de bénéficier d'une prise en charge psychiatrique.

La psychiatrie requiert une prise en charge spécifique des patients. Les équipes sur Caucriauville et Montivilliers sont pluridisciplinaires. Tous ont pu constater que le maintien de repères et d'un environnement pérenne pour ces familles favorise le recours aux soins.

Améliorer l'accès aux soins c'est donc maintenir des équipes renforcées dans la proximité et notamment les quartiers populaires et non pas s'éloigner de la population.

Le Conseil communautaire rappelle donc son attachement à l'existence d'une offre de soins de proximité.

Le Conseil communautaire affirme son opposition au projet de fermeture de ces antennes.

Le Conseil communautaire appelle le Directeur du Groupe Hospitalier du Havre à renoncer à ces fermetures.